

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.
Nombre de présents	: 38	
Nombre de représentés	: 6	Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 20	

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

OBJET

AFFAIRE N°2025_173_CC_39
*Mise en place d'une prime spécifique pour
les Ports de Plaisance Ouest*

Nombre de votants : 44

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
15/12/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 173 CC 39 : MISE EN PLACE D'UNE PRIME SPÉCIFIQUE POUR LES PORTS DE PLAISANCE OUEST

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Jusqu'en mai 2023, les agents bénéficiaient d'une majoration de 100 % pour les heures effectuées les dimanches et les jours fériés. Cette disposition a été supprimée dans le cadre de l'accord sur l'organisation du temps de travail signé le 31 mai 2023, en lien avec l'exploitation continue des ports.

La création d'une prime dominicale a permis de compenser partiellement la perte de rémunération liée aux dimanches travaillés. Il est désormais proposé d'étendre cette mesure aux jours fériés, dans un souci d'équité de traitement entre les différentes contraintes de service.

2. Objectif

La création de cette prime a pour objectif de reconnaître la spécificité du travail réalisé les jours fériés, de maintenir la motivation des agents concernés et de contribuer à la fidélisation des équipes mobilisées sur ces périodes. Elle vise également à harmoniser le dispositif existant entre dimanches et jours fériés travaillés.

3. Mise en place

- **Bénéficiaires** : ensemble du personnel de la Régie (en CDI ou CDD), hors cadres et agents en forfait jours, travaillant les jours fériés selon leur planning et les besoins des services.
- **Montant** : prime de 100 € brut (environ 75 € net) par jour férié travaillé, en supplément de la rémunération mensuelle.
- **Versement** : prime versée mensuellement, soumise aux cotisations sociales applicables.
- **Impact financier estimé** : 3 000€ par an, sur la base de 7 jours fériés travaillés pour 3 agents.

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2025.

A reçu un avis favorable en Conseil d'Exploitation du 25 novembre 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/11/2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- AUTORISER la création d'une prime de 100 € bruts pour les jours fériés travaillés.**
- VALIDER les conditions proposées.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président